



Analyse

Machinisme agricole : un monde en mutation

« Face au lourd investissement que peut représenter l'achat de nouveaux matériels, les agriculteurs s'organisent pour mutualiser leur utilisation. Si les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ont toujours le vent en poupe, de nouvelles formes d'échange et de partage apparaissent. Une garantie également face aux coups durs. La robotique gagne aussi de plus en plus de terrain pour notamment diminuer les charges. »

« Après le grand chamboule-tout post Covid-19, après toutes les augmentations des prix, après la forte hausse des taux d'intérêt... Force est de constater que nous avons changé de monde. » Avec ces mots prononcés lors d'une conférence de presse en décembre dernier, le Drômois Loïc Morel, président du Sedima (Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, d'espace verts, et des métiers spécialisés), espérait faire entendre la voix de toute une profession. Les difficultés de livraison survenues après la crise sanitaire ont laissé un goût amer aux distributeurs de machines agricoles. Poussés par les constructeurs, tous ont reconstitué leur stock. Mais dans un contexte inflationniste, où le prix des matières premières, de l'énergie et les taux d'intérêt ont explosé, « ces stocks pèsent lourd », a affirmé le responsable. À titre d'exemple, au 1^{er} décembre, le prix de l'acier s'établissait à 1 039 dollars la tonne. Soit une hausse de 56,9 % sur un an. En juillet 2023, les taux d'intérêts pour l'achat de matériel agri-



Loïc Morel, président du Sedima.

cole sur un emprunt de sept ans ont atteint 4,3 %. Pour un contrat similaire, le taux n'était pourtant que de 0,85 % fin 2021. Un véritable coup de massue pour les acheteurs.

La gestion des stocks

L'enquête du Sedima menée auprès de ses adhérents montre que ce contexte inflationniste inquiète la profession. « Le podium des préoccupations a été revisité de façon historique, affirme Loïc

Morel. D'habitude, la première d'entre elles est le recrutement, c'est une donnée structurelle... Cette année, le conjoncturel a pris le dessus. Si bien que la réponse la plus donnée a été la gestion des stocks pour 20 % des répondants et les prises de commandes pour 18 % d'entre eux. » Les difficultés de recrutement ont été rétrogradées à la cinquième place (11 %), au même niveau que la hausse des taux d'intérêt et juste derrière la trésorerie de l'entreprise (12 %). Il faut dire qu'en octobre, 74 % des sondés indiquaient avoir des stocks de matériels neufs supérieurs à la normale. Une hausse influencée par « un effet psychologique », selon le président. Les concessionnaires ont tout fait pour ne plus avoir à vivre le manque de produits, tandis que les tractoristes « full liners » (large gamme) ont encouragé les réapprovisionnements.

Moral en berne chez les distributeurs de matériels viticoles

Si l'année 2022 a été marquée par des prises de commandes soutenues, 2023 a connu une tendance bien différente. Dès le premier semestre 2023, le Sedima a noté une baisse de l'ordre de 2 % pour le matériel neuf. Ce ralentissement a même atteint les 6 % sur le second semestre. La tendance a été bien différente pour le matériel d'occasion : + 2 % au premier semestre et entre -2 et -3 % durant le second semestre. Ces évolutions comportent néanmoins des disparités selon les marchés. « Mi-octobre, 63 % des distributeurs de matériels pour la viticulture jugeaient que le moral de leurs clients était mauvais, tandis que les concessionnaires demeuraient majoritairement confiants pour leurs clients des secteurs

grandes cultures et polyculture élevage », rapporte le syndicat. Le président Loïc Morel alerte sur le fait que l'activité en zone viticole est « très compliquée pour la plupart des adhérents situés dans le sud de la France » et dans les secteurs « en vignes larges ». Les raisons ? La baisse de la consommation de ces vins, l'arrêt des investissements en matériels, l'impact du changement climatique sur la production, comme le gel, la grêle, la sécheresse ou encore les maladies. Le président du Sedima réclame donc « une attention particulière des partenaires financiers pour accompagner ces entreprises afin de passer cette période difficile ».

Une année favorable pour l'achat de matériels d'espaces verts

Après une année 2022 mitigée, les distributeurs de matériels d'espaces verts ont connu une réelle croissance. « Sur le premier semestre 2023, plus de 70 % des distributeurs ont déclaré une progression à un an de leur chiffre d'affaires pour le matériel neuf, les pièces détachées et les prestations à l'atelier avec une croissance globale estimée entre 6 et 7 % », déclare le syndicat. Pour le second semestre, les perspectives des distributeurs demeurent positives, malgré un léger ralentissement. La croissance de l'activité a été largement tirée par les robots de tonte et les matériels portatifs électriques et à batterie. A contrario, deux tiers des distributeurs ont déclaré une baisse de leur chiffre d'affaires d'auto-portées. Enfin, la majorité d'entre eux ont observé une diminution des ventes de tondeuses thermiques. ■

Léa Rochon



Depuis de nombreuses années maintenant, les grands chantiers sont mutualisés de plus en plus sous diverses formes.

La robotique agricole en France

18 000 robots en production animale

98 % d'entre eux sont utilisés en élevage bovin. À titre de comparaison, ils n'étaient que 10 000 en 2018 et l'usage des robots dans les filières avicoles et porcines était alors très faible.

dont 77 % utilisés pour la traite

15 % sont utilisés comme racleurs et aspirateurs de lisier en élevage bovin ; 6 % pour l'alimentation et la repousse du fourrage en élevage bovin ; 1 % pour le nettoyage et l'alimentation en élevage porcin ; 1 % pour la gestion des pontes, ainsi que la désinfection et l'aération des litières en élevage avicole.

600 robots en production végétale

La viticulture et le maraîchage sont les deux secteurs les plus équipés, devant les grandes cultures et l'horticulture. À titre de comparaison, ils n'étaient que 100 en 2018, soit une augmentation de 500 unités en cinq ans.

dont 47 % utilisés en vigne

pour le désherbage et le travail du sol, tandis que 42 % sont dédiés au travail du sol, au désherbage et au semis en maraîchage ; 7 % au travail du sol, au désherbage et à la pulvérisation en maraîchage, viticulture et arboriculture ; 2 % au désherbage, à la collecte d'informations et au binage en grandes cultures et 2 % à la manutention en horticulture.

Plusieurs facteurs d'achat...

Selon l'Observatoire des usages du numérique en agriculture, les facteurs d'achat sont le manque de main-d'œuvre, le gain de confort de travail, la précision des données récoltées concernant l'état de santé des animaux et des plantes, ainsi que les enjeux environnementaux. Les robots de petites tailles évitent notamment le tassement des sols. Les robots de désherbage ou de tonte sont utilisés comme une alternative au désherbage chimique.

... et des freins

Toujours selon l'Observatoire, les freins à l'achat concernent le coût et la maintenance des robots, le manque de formation des agriculteurs et l'adaptation des pratiques : la taille des exploitations en production animale, la gestion des parcelles et l'adoption de l'enherbement en production végétale. Les aspects réglementaires représentent également un frein à l'achat. Comme les grands robots comportent un risque légal pour les humains, la sécurité est plus strictement encadrée lors de leur utilisation. Enfin, les robots de traite sont interdits dans certaines AOP en production animale. En production végétale, il est également impossible d'immatriculer son robot et de le faire rouler sur les routes. ■

Léa Rochon

Sources : Observatoire des usages du numérique en agriculture, mai 2023.

INITIATIVES / Entre l'augmentation des prix des machines agricoles, celui des matières premières et pour faire face aux changements climatiques, de nouvelles formes de mutualisation de matériel agricole voient le jour. Pour réduire à la fois les coûts et le stress qui pèsent sur les agriculteurs, des plateformes d'entraide et des fermes collectives se développent.

Solidarité et échange : l'union fait la force

« L'idée d'une ferme collective, c'est que le poids des investissements liés à la production ne soit pas porté par un seul agriculteur », explique Nicolas Gohier, membre de La clef des sables, ferme collective située à Saint-Lattier (Isère). « Fonctionner collectivement, c'est s'organiser d'une toute autre manière et pallier les imprévus », explique-t-il. Créée lors de la reprise d'une ferme de 50 hectares, six agriculteurs y sont désormais installés à titre principal. L'objectif étant d'en accueillir deux nouveaux d'ici deux ans. La ferme est historiquement en noix et en grandes cultures avec transformation (farine, pain, huile). Elle s'est développée en maraîchage diversifié, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, mais également en vaches laitières et transformation fromagère. « Les membres actuels sont installés en tant que jeunes agriculteurs », explique Nicolas Gohier, en place depuis 2019 un an avant la création de la ferme collective. « Le réintérêt de cette ferme est de pouvoir compter les uns sur les autres en cas de panne, d'imprévu, de pic de travail, ou en fonction des aléas climatiques », assure-t-il. « Je m'occupe de la partie culturale,

j'ai donc de grands pics de travail lors de la saison des noix. Pendant cette période, les membres de la ferme me soutiennent au titre de l'entraide agricole. Par la suite, on rééquilibre cette aide grâce au partage du matériel agricole. » La clef des sables compte une riche palette de matériels dont les ateliers de maraîchage et petits fruits peuvent notamment bénéficier sans avoir à investir. Par ailleurs, cette entraide permet de réduire les risques. « L'année 2021 a été très pluvieuse, les maraîchers ont fait une très mauvaise année. Le fait de ne pas avoir investi dans des équipements onéreux leur a permis de limiter la casse », affirme Nicolas Gohier.

S'entraider pour réduire les risques

Du côté de l'entraide, il existe également des plateformes d'échange de matériel agricole. Créée en 2017 en Côte-d'Or, Agri-échange en est un bon exemple. « C'est une plateforme d'échange de matériel, de travaux, de matières premières, sans obligation de réciprocité. Chaque adhérent a un compte, qui peut être crédité ou débité, selon s'il rend un service, prête du matériel ou si, au contraire, il en bénéficie. Cela permet d'échanger

en toute confiance, sans sortir de trésorerie », explique Catherine Rabiet, cofondatrice de la plateforme. C'est son frère, Jean-Michel Rabiet, agriculteur céréalier en Haute-Marne depuis 1986, qui a souhaité actionner le levier de la baisse des charges de mécanisation, après un constat alarmant de la hausse des coûts de revient des agriculteurs. Ce projet a donné naissance à la banque d'entraide. « Cela permet d'être dépanné en cas de problème, d'éviter l'achat de certaines machines ou de faciliter les tests de nouvelles cultures en réduisant les risques », explique la cofondatrice. On a parfois des fenêtres de tir météo très courtes : deux jours pour semer ou pour moissonner, on tombe en panne, c'est la catastrophe. Avec Agri-échange, des agriculteurs vous prêtent du matériel et vous aident même parfois à réaliser votre chantier. » Le réseau compte actuellement 250 agriculteurs adhérents sur la plateforme et plus de 1 500 inscrits gratuitement. « Des réseaux émergent en cas de problème, on doit Saône-et-Loire, en Haute-Marne, en Côte-d'Or, dans l'Allier, la Nièvre ou encore dans le Loiret ou l'Isère. Un réseau peut démarrer n'importe où, sous l'impulsion d'un agriculteur qui en a besoin », précise Catherine



Catherine et Jean-Michel Rabiet, fondateurs de la plateforme Agri-échange.

Rabiet. Daniel Desvignes, éleveur bovin allaitant dans l'Allier, fait partie du réseau depuis cinq ans. « Dans mon métier, il faut être présent tout le temps. Nous avons beau avoir du matériel performant, nous ne sommes jamais à l'abri d'un problème. Lorsque l'on prévoit 30 à 40 hectares de récolte par jour, on n'anticipe pas toujours une panne : si ça tombe un vendredi, on doit attendre la fin du week-end pour pouvoir récupérer son matériel, explique l'éleveur de 56 ans. C'est un soulagement de savoir que dans ce cas, on peut être dépanné dans la journée », témoigne-t-il. Une entraide

Charlotte Bayon

SOCIOLOGIE / Créées en 1945, les Cuma impliquent aujourd'hui un tiers des exploitations françaises. Véronique Lucas, sociologue à l'Inrae de Rennes, revient sur l'histoire des Cuma et de leurs plus-values en agriculture depuis presque quatre-vingts ans.

Penser collectif et gagner en autonomie grâce à la Cuma

« On considère les zones de polyculture-élevage comme le premier terreau d'implantation des Cuma », contextualise Véronique Lucas. Leur diversité, de fait, a été un facteur déterminant de recherche d'économie. Mais elles ne sont pas les seules. « D'autres réalités ont amené la création de Cuma, avec des besoins différents : la viticulture sur le pourtour méditerranéen, avec l'apparition de la machine à vendanger », poursuit la sociologue. La création des Cuma s'explique donc par des besoins d'équipements multiples, un besoin d'apprendre des pratiques d'autrui afin de limiter les risques, mais surtout, une recherche d'autonomie économique. « Au cours de mes travaux, j'ai découvert un tissu très riche de Cuma dans la Drôme. Cette existence est très liée à la production de semences. Grâce à ces cultures à haute valeur ajoutée et à une forte organisation en Cuma, de petites et moyennes exploitations ont pu se maintenir et perdurer », note la sociologue.

D'une pensée individuelle à une réflexion commune

Si l'impulsion des créations de Cuma tient son origine dans la volonté des exploitants en polyculture-élevage d'être plus autonomes, différents acteurs ont contribué à cette mutualisation de l'utilisation de matériel agricole. « La Jeunesse catholique agricole (JAC), mouvement de jeunesse et d'éducation populaire très présent dans les années 1950, a participé aux nouveaux modes de mécanisation partagée que constituent les Cuma », affirme Véronique Lucas. Aujourd'hui, les agriculteurs trouvent ensemble une autonomie économique en réduisant leurs charges. Ils comparent leurs résultats, leurs besoins, partagent leur expérience... Actuellement, il existe environ 12 000 Cuma en France : elles étaient 14 000 dans les années 1990. D'après Véronique Lucas, « leur nombre diminue seulement de manière très minime, lors de fusions, en raison d'un manque d'adhérents dans des zones données ». On parle donc toujours d'un mouvement important, qui se maintient : la conjoncture ne fait que conforter la place des



Véronique Lucas, sociologue et chercheuse à l'Inrae de Rennes.

Charlotte Bayon